juristudiant
forum des étudiants en droit

Divorce pour altération définitive du lien conjugal

Par **azertyuiop**, le **27/02/2015** à **20:28**

Bonsoir,

Peut-on invoquer un divorce pour altération définitive du lien conjugal lorsque les époux vivent séparément depuis 10 mais, mais, que l'époux est revenu au domicile conjugal pendant une semaine l'an dernier ?

Car finalement il y a eu rupture du lien conjugal pendant 10 ans mais pendant cette rupture l'époux ne souhaitait pas divorcer...
Le fait de réintégrer le domicile remet-il vulgairement les compteurs à zéro en ce qui concerne les 2 années de séparations nécessaires ?

Merci beaucoup d'avance !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés